

Le 12 juillet 2017

Madame Josiane CHEVALIER
Préfète de l'Essonne
Préfecture de l'Essonne
Boulevard de France – CS 10701
91010 EVRY Cedex

Objet : Elaboration du PPRT CIM-ANTARGAZ

Madame la Préfète,

Je vous adresse la présente lettre concernant l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T) des établissements CIM et ANTARGAZ situés respectivement à Grigny et Ris-Orangis, suite aux réunions des personnes et organismes associés des 4 avril, 22 mai et 6 juillet derniers.

J'ai d'ores et déjà fait part de nos profondes réserves sur une procédure conduite dans une précipitation que l'ancienneté de la prescription d'un PPRT n'explique pas.

Surtout, depuis la décision prise il y a plus de dix ans de l'élaboration d'un plan de protection des populations et des biens contre les risques technologiques, les circonstances ont changé.

Notre territoire est, plus que nul autre, victime de contraintes générant des retards grandissants sur le plan social, économique et urbain. Au travers des procédures d'OIN récemment décidées (OIN-ORCOD pour Grigny 2, OIN sur tout le territoire de GRIGNY, OIN de la Porte Sud du Grand Paris), l'Etat donne le signal du choix de mesures exceptionnelles pour rétablir un développement urbain durable et porteur d'aménités urbaines pour les habitants.

Eu égard aux objectifs du Contrat d'Intérêt National de la Porte Sud du Grand Paris que nous avons cosigné en juin 2016, au trafic voyageur sur les voies ferrées à proximité immédiate en particulier d'usagers du RER D, aux projets du Port autonome de Paris et de développement des circulations douces en bords de Seine, entre autres, il est avéré que cela est incompatible avec un maintien sur place des établissements CIM et ANTARGAZ.

Dans ce contexte, la conduite autarcique d'un PPRT qui ne propose qu'un gel d'une portion stratégique du territoire entre les plans d'eau, la RN7, la voie SNCF et la Seine, est une anomalie incompréhensible.

.../...

Je vous confirme donc la position de la ville de Grigny, réitérée à chacune de ces trois réunions, au seul scénario que vous avez souhaité retenir à savoir l'expropriation des entreprises riveraines d'ANTARGAZ.

Cette option ne résout pas les risques auxquels sont exposés les usagers du RER, n'est pas économiquement la plus vertueuse, et induit une contribution à hauteur d'au moins 7 millions d'euros pour notre agglomération.

La mise en balance des avantages et inconvénients des différentes options alternatives démontre a contrario que c'est la délocalisation des installations d'ANTARGAZ, qui doit être privilégiée et une note juridique vous a été remise sur ce point, lors de la dernière réunion des personnes et organismes associés le 6 juillet dernier.


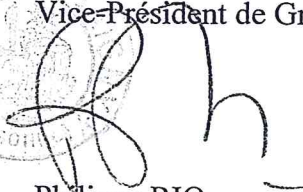
Si on ne peut que se satisfaire que l'Etat prenne la mesure des enjeux locaux attachés à la réduction des risques inhérents à la présence de ces sites SEVESO seuil haut, nous déplorons que, en contradiction avec les annonces de l'Etat, il soit ignoré les enjeux de réaménagement et de redéveloppement durables de ce secteur entre Seine et RN 7.

L'impact des sujétions générées par ces installations, transcrites dans votre projet de PPRT, est une remise en cause des objectifs poursuivis à laquelle nous refusons d'adhérer.

Il me semble en conséquence indispensable que nous disposions d'un laps de temps supplémentaire pour poursuivre nos échanges.

C'est pourquoi, Je vous demande de bien vouloir surseoir à la consultation que vous avez projetée trop prochainement sur votre projet de PPRT, de surcroît non encore finalisé.

Comptant sur votre compréhension et dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos salutations distinguées.

 Le Maire de Grigny,
Vice-Président de Grand Paris Sud,

Philippe RIO